



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181213-2018_12_261-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-261 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
ASSOCIATION TERRITOIRES ET INNOVATION SOCIALE :

Sur proposition de Madame Catherine VIANDON, Vice-Présidente déléguée à l'environnement et au développement durable, Monsieur Jean-François MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'agriculture, aux moyens techniques et GEMAPI et Monsieur Thierry MARTY, Vice-Président délégué à la Politique de la Ville, Insertion et CISPD,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2018 portant modification des compétences de La Cali,

En déclinaison de son Plan Climat et dans une logique de développement durable, La Cali anime depuis mi 2017 un groupe de travail consacré à l'alimentation locale et durable des restaurants scolaires du territoire. Dans ce cadre, la thématique de circuits courts alimentaires et celle du développement des productions locales sont régulièrement abordées et suscitent un grand intérêt, ce qui justifie un travail d'approfondissement sur ces sujets.

En parallèle, au titre de sa compétence Développement économique, La Cali développe quatre axes principaux :

- le soutien au tissu économique local,
- une stratégie de marketing territorial,
- une offre multi-sites de parcs d'activités économique,
- l'économie circulaire.

En outre, au titre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali assure, entre autres, l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale. Pour ce faire, La Cali a entre autres, contractualisé avec la CAF et la MSA de la Gironde par le biais d'une Convention Territoriale Globale de services aux familles. Ce document définit le cadre de coopération permettant de bénéficier d'une vision transversale et partagée des enjeux en matière sociale, éducative et familiale et d'aborder ainsi les besoins des habitants dans leur globalité.

La Cali soutient toute initiative et projet créateurs d'emploi, notamment des acteurs de l'économie sociale et solidaire comme ATIS (Association Territoires et Innovation Sociale) pour favoriser l'émergence de projets d'innovation sociale sur son territoire.

Depuis sa création en 2010, ATIS accompagne l'émergence et le développement d'entreprises innovantes socialement en Nouvelle-Aquitaine. Parmi ses programmes d'accompagnement, existe « La Fabrique à initiatives », un générateur de projets qui accompagne les territoires de la détection d'un besoin socio-économique à la construction d'une réponse entrepreneuriale durable et créatrice d'emplois. Existe également « l'incubateur d'innovation sociale » qui a accompagné l'émergence de 31 nouvelles activités ayant permis la création de 140 emplois.

La subvention sollicitée s'élève à 10 000 €.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 décembre 2018,
Vu l'avis favorable de la commission Politique de la Ville du 12 juin 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de verser une subvention à l'association ATIS d'un montant de 10 000€,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des conventions afférentes.

Imputation budgétaire au budget principal :

- chapitre 65 - compte 6574 - service VILLO - fonction 520 / 5 000€
- chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire DECO1 – fonction 90 / 5 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 26 décembre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

